

# Fiche Synthétique N°4

## Introduction à la Stratégie de Lisbonne



Fédération des Associations Générales Etudiantes

5 rue Frédéric Lemaître, 75020 Paris  
01.40.33.70.70 - [www.fage.asso.fr](http://www.fage.asso.fr)

**FAGE**  
Le Réseau des Assos Etudiantes

## Stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne a été adoptée sous la présidence portugaise de l'Union Européenne en mars 2000. Le but étant est de devenir d'ici 2010 *« une économie basée sur le savoir qui soit la plus compétitive et la plus dynamique au monde, assurant une croissance économique durable, génératrice d'emplois de qualité et d'une plus forte cohésion sociale »*

C'est un projet de l'Union Européenne qui n'inclut donc pas tous les pays qui font partie du processus de Bologne dont les frontières vont plus loin que l'UE. Et depuis 2000, tous les printemps les ministres en charge de l'enseignement supérieur des 25 se retrouvent pour échanger et fixer de nouvelles politiques. Il ne faut pas confondre Le processus de Bologne et a stratégie de Lisbonne qui sont deux choses complètement différentes mais qui, en définitive touchent l'enseignement supérieur.

Vous pouvez vous référer à la première fiche synthétique pour le processus de Bologne, cette fiche se concentrant plutôt sur les points importants de la Stratégie de Lisbonne.

Cette stratégie repose sur 3 piliers

- Un pilier économique qui doit préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance. L'accent est mis sur la nécessité de s'adapter continuellement aux évolutions de la société de l'information et sur les efforts à consentir en matière de recherche et de développement ;
- Un pilier social qui doit permettre de moderniser le modèle social européen grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les États membres sont appelés à investir dans l'éducation et la formation, et à mener une politique active pour l'emploi afin de faciliter le passage à l'économie de la connaissance ;
- Un pilier environnemental qui a été ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001 et qui attire l'attention sur le fait que la croissance économique doit être dissociée de l'utilisation des ressources naturelles.

Cette stratégie fonctionne par la méthode dite de « méthode ouverte de coordination » (MOC). Dans cette méthode intergouvernementale, les États membres sont évalués par d'autres États membres (« peer pressure ») et le rôle de la Commission est limitée à de la surveillance. Le Parlement européen et la Cour de justice sont presque complètement écartés du processus de la MOC. Pour faire simple les ministres se réunissent et discutent des objectifs à atteindre dans l'union Européenne. Ils en déduisent un lot d'indicateurs et de lignes directrices à mettre en place. A la fin ils font le bilan, la comparaison des

performances des Etats membres et l'échange des meilleures pratiques (benchmarking) .  
Les objectifs généraux qui sous-tendent ces indicateurs et benchmarks sont :

- l'efficience des systèmes éducatifs et de formation,
- la modernisation de l'éducation scolaire et de la formation professionnelle,
- l'équité,
- les compétences-clé pour les jeunes,
- la modernisation de l'enseignement supérieur,
- l'insertion professionnelle et l'adaptabilité tout au long de la vie.

Ainsi par cette méthode l'Union Européenne met un pied dans l'éducation où normalement ils n'ont pas de compétences. En effet on se doute qu'un pays n'aime pas être en retard sur les indicateurs ou être montré du doigt.

C'est le fameux « naming-faming-shaming » (technique visant à montrer du doigt les mauvais élèves). Méthode très efficace car aucun pays européen ne veut rester en reste de ses voisins...

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que la stratégie de Lisbonne est une stratégie purement économique. A partir de là elle a des implications sur le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche car l'économie que prône cette stratégie est basée sur la recherche et la formation de haut niveau. La loi LRU est notamment une réforme liée à la stratégie de Lisbonne car l'Union a fait des recommandations aux Etats en terme de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur... Les indications sur les personnalités extérieures et sur le nombre restreint de représentants dans les conseils d'administration sont en particulier des demandes de l'Union Européenne. C'est une loi de gouvernance qu'on a vu s'appliquer dans certains pays de l'Union Européenne pour « garantir une meilleure efficacité de la gouvernance des établissements ». Partout on a vu le nombre d'étudiants baisser dans l'administration des établissements, voire la représentation étudiante en disparaître complètement.

Autre exemple : Le système ECVET (système de points de crédits pour les formations professionnelles) qui est un projet de l'Union Européenne et qui est en train de se mettre en place dans les Etats membres. Un projet concurrent des ECTS se met en place pour les formations professionnelles dans toute l'Union Européenne. Et comme le champ de celles-ci est flou nous devons rester vigilants quant à son application.

Le rôle de l'enseignement supérieur est ici vu uniquement en termes économiques. Or on se rend compte que les Etats suivent ces recommandations à la lettre pour ne pas être considérés comme à la traîne et pour suivre les fameux indicateurs. Ainsi quand on se

rend compte que les recommandations de l'UE en terme de financement de l'enseignement supérieur mentionnent clairement que la marge de manœuvre pour le financement public des établissements est faible mais qu'on peut demander aux étudiants de payer on est en droit de se poser des questions sur la suite... Partout ailleurs en Europe on commence à voir fleurir des droits d'inscription de plus en plus élevés. (Danemark, Autriche, Royaume-Uni...)

On sait d'ores et déjà que les objectifs de la stratégie de Lisbonne ne pourront pas être atteints en 2010 mais rien n'est remis en cause au niveau de la méthode d'avancement ou des principes généraux quand beaucoup de voyants sont au rouge (et que certains experts juge inefficace le système mis en place). On se rend compte aussi que parfois, tout comme pour le processus de Bologne, on brandit la stratégie de Lisbonne pour faire passer tout un tas de réformes nationales qui auraient été impopulaires...

Du travail est donc encore à faire pour clarifier quel rôle doit avoir l'Union Européenne en terme d'enseignement supérieur et la vigilance est donc évidemment de mise quant aux réformes à venir.

### **Liens utiles et informations complémentaires :**

Le rôle de l'union dans l'éducation :

[http://europa.eu/scadplus/glossary/education\\_fr.htm](http://europa.eu/scadplus/glossary/education_fr.htm)

Un peu plus d'information sur la MOC :

[http://europa.eu/scadplus/glossary/open\\_method\\_coordination\\_fr.htm](http://europa.eu/scadplus/glossary/open_method_coordination_fr.htm)